

TARIFICATION AUX PROFESSIONNELS: MATIERE ORGANIQUE 2026

Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2026

Type de produit	Tonnages	Tarifs 2026 HT * en €/tonne	Taux de TVA	Tarifs 2026 TTC * en €/tonne
Compost BIO et VG	0-100 t	33,60	10%	36,96
	>101 t	25,73	10%	28,30
Transport SMICVAL **		15,60	20%	17,16
Refus de crible VG		8,50	10%	9,35
Bois énergie criblé		24,00	10%	26,40
Broyat BVF 150		0,00	10%	0,00
Broyat criblé BVC 80		5,67	10%	6,24
Reprise Pieds de vigne		40,30	10%	44,33

Dérogations à la grille tarifaire pour le territoire du Smicval

(Conformément à la délibération n° 2025-52 du 16 décembre 2025 relative aux tarifs de vente des composts et produits organiques pour l'année 2026)

- Communes du territoire** : chaque commune peut bénéficier de 10 tonnes de compost gratuit par tranche de 1 000 habitants.
- Associations / jardins pédagogiques du territoire** : chaque association/jardin pédagogique/ porteur de projets peut bénéficier de compost gratuit une fois par an.
- Nouvelles installations agricoles du territoire** : toute nouvelle exploitation procédant à sa première commande, au cours de son premier exercice, peut bénéficier une seule fois de 10 tonnes de compost gratuit. Une attestation justifiant de la date de création peut être demandée.

* Facturation minimale de 10 € TTC

** Transport minimum de 10 tonnes, ce tarif est donné à titre indicatif et soumis à révision en adéquation avec le coût réel pratiqué par le prestataire

*** Le transport reste à la charge du client

Produit utilisable en Agriculture Biologique

Conformément au règlement (CE) n°2018/848

Produit certifié conforme au référentiel « Matières fertilisantes et supports de culture utilisables en Agriculture biologique », par Bureau Veritas Certification France
1place Zaha Hadid, 92400 Courbevoie



Produit labellisé ASQA

Contrôlé et attesté par BUREAU VERITAS

Produit issu de matières organiques collectées séparément



Certificats et résultats d'analyses disponibles sur demande

